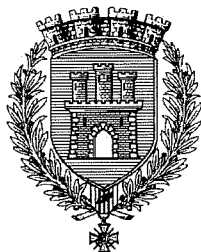


AR PREFECTURE

005-210500237-20151104-DEL20151104188-DE
Regu le 06/11/2015

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.11.04/188

CONVOCACTION

Date	29/10/2015
Affichage	29/10/2015

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	31	33

THÈME : FINANCES 1.

OBJET : AJUSTEMENT DE LA
SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS
POUR 2015.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 4 novembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
ARMAND Émilie pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, ARMAND Émilie,

Secrétaire de Séance : DHEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Renée PETELET.

Vu la délibération N°204 en date du 5 novembre 2014 par laquelle le conseil municipal a décidé de porter à 400 000 euros le montant de subvention annuelle attribuée au CCAS de Briançon ;

Considérant que, par délibération N°020 en date du 18 février 2015, dans la continuité des décisions prises au cours des exercices précédents, et afin d'assurer les charges de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de Briançon de l'exercice 2015, le conseil municipal a décidé de reconduire le montant de la subvention attribuée au CCAS, à hauteur de 400 000 euros ;

Considérant que la crise économique mondiale a conduit, depuis plusieurs années, le CCAS de Briançon à renforcer le rythme de fonctionnement et de développement de ses activités (camps d'été par le CALME, chèque eau-solidarité, révision des grilles tarifaires des repas pour « Le Foyer Club » et le portage à domicile, développement des activités de maintien à domicile,... etc.) ;

Considérant que l'analyse des besoins sociaux de la population (ABS) réalisée par le Centre d'observation et de mesure des politiques sociales a révélé l'importance des besoins de la population briançonnaise ; que, suite à cette analyse, deux thématiques ont été retenues « Les Personnes Âgées » et « La Précarité » ; que les répercussions financières des politiques de solidarité décidées par Briançon doivent être appréhendées dans leur totalité et budgétées en conséquence ; que la maîtrise des coûts de gestion de ces politiques doit être réalisées dans le respect des choix politiques ;

Aussi, il apparaît aujourd'hui opportun de déterminer une subvention d'équilibre proportionnée aux actions du CCAS, et d'ajuster dès lors annuellement le montant de la subvention annuelle attribuée.

Pour permettre la poursuite des actions du CCAS, et inscrire durablement dans le temps les politiques sociales conduites sur le territoire de Briançon, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accorder au CCAS une subvention annuelle de 450 000 euros au titre de l'année 2015, c'est-à-dire d'ajuster le montant initial de la subvention attribuée en début d'exercice ;
- D'adopter la règle d'une évolution rationalisée de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS selon laquelle le montant de la subvention d'équilibre fera désormais l'objet d'un ajustement annuel unique dès le vote du budget primitif, l'actualisation de ce montant étant réalisée dans la limite de la variation des charges de personnel à effectif constant (glissement vieillesse-technicité) qui constituent le premier poste de dépenses du budget du CCAS de Briançon (environ 80%) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 06 NOV. 2015

Le Maire
Gérard FROMM

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE BRIANCON' around the perimeter and '1814-1989' at the bottom. The signature is written over the stamp and extends to the right.